

Droit du travail, réglementation du tourisme sportif



ECTS
2 crédits



Composante
UFR Sciences
et Montagne

En bref

- > **Langues d'enseignement:** Français
- > **Méthodes d'enseignement:** En présence
- > **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- > **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

1^{er} partie (B. PETRAZ) :

- REGLEMENTATION et ORGANISATION GENERALE du MARCHE du TRAVAIL en relation avec les activités sportives.
- LA RESPONSABILITE (pénale et civile) dans les APS.

2^{ème} partie :

Les bases de la paye et administration du personnel.

Les thématiques suivantes seront abordées : La formation du contrat, les différents types de contrat, vie du contrat, fin du contrat, bulletin de salaire, solde de tout compte. (16 heures).

Objectifs

1^{ère} partie : Comprendre les rouages administrativo-économiques entre sphère publique et sphère privée du champ des APS et les responsabilités qui incombent aux acteurs dans ce champ.

Heures d'enseignement

CM	Cours Magistral	9h
TD	Travaux Dirigés	9h

Plan du cours

1^{ère} partie :

- Organisation sphère publique/sphère privée dans le champ des APS
 - Responsabilité pénale, civile et administrative des acteurs du champ des APS
-

Compétences visées

1^{ère} partie :

Comprendre la structuration sphère publique / sphère privée, les relations de délégation, les formes de travail, les missions et la spécificité observée dans le cadre des APS ainsi que le cas des associations. La jurisprudence sert de support à la compréhension des différentes responsabilités assumées par les individus tant sur le plan pénal, civil qu'administratif.

Bibliographie

1^{ère} partie :

Droit du sport – Dictionnaire permanent - Editions législatives / Droit des sports de nature Territorial Editions /  www.acteursdusport.fr

Infos pratiques

Lieux

> Le Bourget-du-Lac (73)

Campus

> Le Bourget-du-Lac / campus Savoie Technolac